

Toulouse, le 30 octobre 2006

Réf. : LD/AM/N/06/567

**Cahier des charges pour la création de modèles
de blogs, ou sites, adaptés aux petits territoires
et structures d'hébergement**

Ardesi Midi-Pyrénées, association loi 1901 créée et financée par la Région Midi-Pyrénées, travaille dans les domaines de l'observation et de la sensibilisation des acteurs régionaux vis-à-vis de la Société de l'Information.

Dans ce cadre, la thématique « Tourisme et Internet » fait partie de ses axes d'études.

Les observations d'Ardesi démontrent une **faiblesse qualitative de l'Internet touristique**, privé comme public, due notamment aux limites des budgets consentis et des compétences humaines internes. Les travaux de sensibilisation montrent là leurs limites.

Un programme est en cours de réflexion, visant à favoriser la mutualisation des budgets et données sur des territoires conséquents, disposant d'une image de marque. Ils sont destinés à être les véritables « locomotives » touristiques de la région sur Internet.

On ne peut cependant ignorer la volonté de **petits acteurs**, privés et publics, d'**être présents sur Internet**. Néanmoins, les budgets et compétences ne permettent pas de s'inscrire dans les préconisations effectuées par les spécialistes du domaine. Ces créations aboutissent donc le plus souvent à une **présence contre-productive** pour l'image du territoire, de la prestation, et à travers lui, de la région.

C'est pour y remédier qu'Ardesi Midi-Pyrénées propose ce cahier des charges, **ouvert à l'ensemble des prestataires régionaux** et basé sur les postulats suivants :

- Mise à disposition d'un « thème » de blog, avec une arborescence pré-définie, et des fonctionnalités imposées ou optionnelles, définies dans le présent cahier des charges.
- Facturation par le prestataire aux structures souhaitant adhérer à cette démarche de la personnalisation graphique du blog, des options décrites dans ce cahier des charges, d'un forfait annuel comprenant l'hébergement et le nom de domaine.
- Choix par les Syndicats d'Initiative, petits Offices de Tourisme et structures d'hébergement privées de petites tailles d'un prestataire parmi une liste de propositions qui auront été « labellisées » par Ardesi ; la relation commerciale sera directement établie par la structure touristique.

Le choix du blog est guidé par la facilité de mise à jour, l'existence d'un outil de gestion du contenu gratuit, et la possibilité d'interactivité offerte, notamment via les flux RSS natifs. Cela nous semble enfin plus simple à « industrialiser », notamment dans une perspective de coûts réduits. Le prestataire est néanmoins libre de proposer une solution différente, dans la mesure où les coûts de personnalisation et la facilité de mise à jour seront similaires (on pense notamment à SPIP, à Joomla, Mambo...).

Ardesi Midi-Pyrénées dédommagera les cinq meilleures propositions à hauteur de 500 euros HT. De plus, l'ensemble des propositions retenues (10 maximum) bénéficieront d'un **complément de 300 euros HT** destinés à rédiger un mode d'emploi et d'accompagnement précis à destination des clients.

Ardesi Midi-Pyrénées **communiquera fortement** auprès des acteurs concernés dès les [Rencontres du tourisme institutionnel](#) (atelier n°5 en matinée, et remis à l'ensemble des participants) les 27 et 28 novembre 2006, et à travers l'ensemble de ses supports, avec le soutien des acteurs institutionnels (FROTSI, CRT, CDT, Consulaires, filières professionnelles, ...). Des ateliers dans chaque départements de la Région, des relations presse appuieront encore le dispositif afin de toucher au plus près la cible visée.

Il s'agit néanmoins d'un **programme itératif** :

- Ardesi Midi-Pyrénées se laisse la possibilité d'accueillir de nouveaux prestataires qui n'auraient pas eu connaissance du cahier des charges ;
- Ardesi Midi-Pyrénées pourra, le cas échéant, en cas de non-respect des engagements pris sur les coûts et délais notamment, suite à des plaintes de clients, sortir un ou plusieurs prestataires de la liste des solutions labellisées.

1 – La cible visée

La cible visée est constituée :

- des **petits Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative** absents du web, ou disposant de sites nécessitant d'être revus (120 sites existant, dont un nombre important de piètre qualité, pour 390 structures identifiées)
- des **structures d'hébergement** de petite taille :
 - hôtels indépendants : environ 1200 structures,
 - campings : environ 800 structures,
 - gîtes ruraux : environ 5000 structures,
 - chambres d'hôtes : environ 1000 structures.

Il est difficile d'estimer quelle proportion de la cible visée sera sensible à l'opération menée, et les retombées possibles pour les prestataires dont la solution sera retenue (sachant qu'elle ne saurait être circonscrite à la seule Région Midi-Pyrénées). Néanmoins, Ardesi Midi-Pyrénées souhaite insister sur le fait que « l'investissement communication » lié à cette opération, est entièrement supportée par elle et ses partenaires, auprès d'un public peu rentable, difficile, voire impossible à toucher pour les prestataires.

2 – La solution technique

S'adressant à des professionnels dépourvus le plus souvent de compétences techniques, **la solution technique proposée devra permettre une mise à jour et une gestion extrêmement simple**, s'appuyant notamment sur un « mode d'emploi » clair, et un accompagnement optionnel.

C'est pourquoi nous privilégions la solution du blog, basée sur une plate-forme gratuite, sans publicité, avec un minimum de fonctionnalités.

On privilégiera donc les solutions s'appuyant sur des plates-formes du type Dotclear (choisi par Ardesi pour ses propres blogs), Wordpress, Typepad, ...

Néanmoins, le rendu final s'apparentera davantage à un site Internet (pour ne pas dérouter l'internaute) qu'à un réel blog.

Les prestataires sont donc libres de proposer la création d'une coquille de site Internet, dans la mesure où la gestion du contenu ne nécessitera aucun frais supplémentaires, et s'appuiera sur une base de données (SPIP, Joomla, Mambo, ...).

3 – L'organisation du contenu

Contrairement à un blog classique, l'ergonomie et la navigation devront être assimilables à un site Internet. **Une page d'accueil devra exister**, sans affichage de l'ensemble des billets chronologiques à la suite, tout en comportant un contenu dynamique. Chaque rubrique renverra ensuite sur un ou plusieurs billets, charge au client de les écrire, ou de les commander en option.

On supprimera par exemple les mentions « date, heure et auteur » du billets, « trackback », ... pour ne garder que la possibilité de commentaires, d'abonnement aux flux RSS, et de syndication de contenu.

4 – L'arborescence, la navigation, l'ergonomie, le graphisme

Ces éléments s'appuieront sur les « structures de page d'accueil » fournis en annexe 2 pour chacune des cibles visées. Lors des discussions avec le client final, des adaptations à la marge, selon le contenu, la stratégie et la communication de la structure pourront être envisagées, sans toutefois remettre en cause les principes qui ont prévalu à la création de vos maquettes.

Après une discussion préalable avec le client et le choix définitif de l'arborescence et du contenu, vous devrez fournir une « coquille vide » dans lequel le client n'aura plus qu'à insérer ses textes et illustrations ; l'ensemble des liens entre rubriques et billets afférents seront prévus (au niveau du template et de la feuille de style), ainsi que les liens éventuels entre billets d'une même catégorie (ex : la rubrique hébergements qui renvoie vers un billet, lui-même renvoyant vers les billets listant les différents types d'hébergement).

La personnalisation graphique (bandeau, couleur de fond, du texte, des liens, ...) sera effectuée à partir des préconisations et des éléments fournis par le client.

5 – Outils et fonctionnalités

Les outils et fonctionnalités de base seront les suivants :

- une page d'accueil dont le centre reprendra les trois principales rubriques (et impérativement l'agenda, alimenté par le flux RSS correspondant à la catégorie),
- un moteur de recherche (natif dans les plate-formes de blogs citées),
- l'explication du « comment s'abonner », et du « comment syndiquer »,
- la possibilité de recevoir par e-mail les nouveaux billets (par exemple, avec l'outil RSSfwd),
- des flux RSS différenciés par catégories, simplifiant ainsi la syndication et la consultation,
- pour les OTSI, l'intégration et la mise en page de la syndication d'un maximum de contenus pouvant provenir du CDT, du CRT (hébergements, équipements culturels et de loisirs, ...)
- des outils de marketing viral du type « ajouter aux favoris », « donnez votre avis », « envoyer à un ami »,
- un antispam,
- au minimum cinq adresses e-mail correspondant au nom de domaine choisi
- le plan du site,
- la rubrique contact, via un formulaire dont les intitulés optionnels et obligatoires sont laissés à la discrétion du client,
- les crédits et mentions légales,
- un outil de statistiques.

Les options seront constituées des éléments suivants :

- intégration d'une cartographie
 - basique, constituée d'une image représentant le territoire fournie par le client (intégration gratuite)
 - dynamique (à cet égard, on pourra privilégier des solutions s'appuyant sur des outils du type Google Maps ou Google Earth, plutôt que des créations flash probablement trop coûteuses pour ce genre d'organismes),
- réalisation de documents téléchargeables en .pdf sur la base des informations fournies par le client,
- mise en page évoluée de photographies des prestations ou territoires,
- assistance à la rédaction des textes, à la mise en page des billets, pour améliorer l'aspect marketing du site,
- intégration d'une solution de disponibilité ou réservation en ligne (sur devis, selon la solution du client, ou proposition par vos soins d'une solution), d'une boutique,
- mise à jour mensuelle selon les éléments fournis par le client,
- intégration et mise en page de la syndication du contenu d'une structure (ex. : un camping souhaitant syndiquer l'agenda de son office de tourisme),
- possibilité d'import/export au niveau de la base de données
- autres éléments à suggérer : météo, webcam, visites virtuelles, ...

6 – Nom de domaine et hébergement

Pour les structures institutionnelles territoriales, le nom de domaine devra impérativement être du type <http://www.tourisme-territoire.fr>.

En ce qui concerne les structures d'hébergement, vous devrez être force de proposition pour aboutir à un nom de domaine pertinent.

Vous devrez proposer l'hébergement de l'outil et de la base de données.

Ces deux prestations feront l'objet d'une facturation annuelle, précisée dans le contrat.

Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées

9, place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse – Tél. : 05 67 77 76 76 – Télécopie : 05 67 77 76 77

e-mail : info@ardesi.asso.fr - web : www.ardesi.asso.fr

Association Loi 1901 n° 3/23325 - SIRET : 397 583 667 00019 - APE 913 E

7 – Contenu de votre proposition, calendrier et critères de jugement

Votre proposition devra être conforme aux spécifications données dans ce cahier des charges.

Afin de permettre à l'Ardesi de juger vos propositions, **il vous est demandé de nous fournir les livrables suivants :**

- une maquette pour un Office de Tourisme, et un des quatre types de prestataire d'hébergement, comprenant la réalisation graphique, les fonctionnalités et outils de base, ainsi que quelques éléments optionnels,
- les codes d'accès à la gestion du contenu du blog,
- les codes d'accès au ftp comprenant les éléments de la maquette,
- le tableau de tarification des éléments de base et optionnels, intégralement complété,
- un document de maximum 4 pages A4 explicitant le choix des outils et fonctionnalités, la conduite du projet auprès des clients, la méthodologie envisagée et le délai de mise en œuvre envisagé,
- les moyens et méthodes, les CV détaillés des intervenants, et les références en matière de site internet touristique.

Les propositions devront être remises par mail **avant le 20 novembre 2006, 14h00** à l'attention de Ludovic Dublanquet, Chargé de Mission à l'Ardesi Midi-Pyrénées (ldublanquet@ardesi.fr) qui reste par ailleurs à votre disposition pour toute question (Tél : 05.67.77.76.72).

Calendrier de l'opération :

- 30 octobre 2006 : lancement de la consultation,
- 20 novembre 2006 : réception des propositions,
- 27-28 novembre 2006 : 1^{ère} communication lors des Rencontres du tourisme institutionnel,
- Début décembre 2006 : sélection des solutions labellisées (5+5 au maximum),
- Mi-décembre 2006 : réunion de cadrage avec l'ensemble des prestataires retenus,
- Fin décembre 2006 : élaboration d'un document de communication,
- Début 2007 : ateliers et communication sur le programme dans toute la région.

Critères de jugement des propositions :

- pertinence de la réponse et des suggestions,
- adéquation à la demande (graphisme, structure de la coquille, simplicité de mise à jour notamment),
- prix des prestations de base et optionnelles,
- qualité des références.

Les propositions retenues feront l'objet d'un document présentant :

- les prestataires identifiés, leur références, compétences et contact,
- les solutions techniques proposées,
- le délai de mise en œuvre,
- un lien vers les maquettes réalisées,
- le tableau de tarification proposé par le prestataire.

Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées

9, place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse – Tél. : 05 67 77 76 76 – Télécopie : 05 67 77 76 77

e-mail : info@ardesi.asso.fr - web : www.ardesi.asso.fr

Association Loi 1901 n° 3/23325 - SIRET : 397 583 667 00019 – APE 913 E

ANNEXE 1 : TARIFICATION DES PRESTATIONS

Il nous semble raisonnable d'envisager une **tarification différente** pour les Territoires et les prestataires d'hébergement, dans la mesure où le contenu et l'arborescence des premiers peut nécessiter davantage de travail.

Prestations	Prix en euros HT
Prestations de base comprenant	
Réunion avec le client	
Fourniture de la coquille complète, avec l'ensemble des outils et fonctionnalités de base	
Création graphique du bandeau	
Adaptation de la feuille de style à la charte graphique	
Fourniture des codes d'accès à la gestion du contenu	
Fourniture d'un mode d'emploi détaillé de l'outil	
Intégration d'une cartographie statique	
Forfait annuel hébergement et nom de domaine	
Prestations optionnelles	
Création d'un bandeau animé en flash	
Intégration d'une cartographie dynamique	
Réalisation de documents .pdf en téléchargement	
Mise en page d'une photothèque	
Assistance à la rédaction des textes	
Intégration d'une solution de dispo ou résa en ligne	
Forfait de mise à jour mensuelle/trimestrielle/annuelle	
Intégration et mise en page d'une syndication	
<i>Autres, à préciser</i>	

Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées

9, place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse – Tél. : 05 67 77 76 76 – Télécopie : 05 67 77 76 77

e-mail : info@ardesi.asso.fr - web : www.ardesi.asso.fr

Association Loi 1901 n° 3/23325 - SIRET : 397 583 667 00019 – APE 913 E